

Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de transfert de la matière fertilisante (produit simple) B-360

de la société NOVOZYMES A/S

enregistrée sous le n° 2020-0835

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante référencée ci-après est accordé en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Pour la délivrance d'une telle autorisation
la délivrance des autorisations
de mise sur le marché

Philippe-Charles Guémin

Informations générales

Nom(s) du produit	B-360
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire d'origine	MONSANTO SAS
Titulaire	NOVOZYMES A/S Krogshøjvej 36 2880 BAGSVAERD DANEMARK
Classe - Type	Matière fertilisante – Lipo-chitoooligosaccharide (LCO) SP104
Etat physique	Solution à diluer avant utilisation
Numéro d'intrant	9916-2016.01
Numéro d'AMM	1180153

Le transfert est effectif à partir de la date de la présente décision.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **12 JUIN 2020**

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché



Marie-Christine de GUENIN